Motion du 19 juin 2018 de Mme Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Parking souterrain pour vélos».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 17 avril 2019)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les cyclistes sont d'accord de payer pour garer leur vélo à l'abri du vandalisme. Extrait du rapport Conférence vélo suisse 2008 intitulé «Stationnement des vélos. Recommandations pour la planification, la réalisation et l'exploitation»: «Les installations verrouillables peuvent facilement être exploitées sous forme de stations pour vélos avec une surveillance permanente et des restrictions de droit d'entrée (voir chapitre 4.7). Un certain nombre de cyclistes est prêt à payer pour pouvoir garer son vélo dans un parking surveillé. Des installations accessibles à chacun et non surveillées à l'intérieur des bâtiments sont inappropriées pour des raisons de sécurité. Un mélange de différents types d'installations sera offert là où les besoins sont grands.»

Vu l'augmentation du vandalisme de vélo sur Genève et les réponses du service Interroge Genève du 19 janvier 2018: «L'Office fédéral de la statistique (OFS) ne fournit pas de statistiques portant spécifiquement sur le vol de vélos électriques. Par contre, le rapport annuel genevois de 2016 «Statistique policière de la criminalité (SPC)¹» indique dans son introduction que, contrairement à la tendance à la baisse des vols de véhicules motorisés, «les vols de bicyclettes et de vélomoteurs (y compris à assistance électrique) augmentent de près de 9% entre 2011 et 2016». Le point 3.7 «Vol de véhicule» de ce rapport vous indique la répartition selon le type de véhicule et l'évolution des infractions. Comme vous pouvez le constater, la police cantonale indique des chiffres fournis pour l'OFS.» (cf. http://www.ville-geneve.ch/themes/culture/offre-culturelle/bibliotheques/interroge/archives-interroge-question-reponse/?id-detail=5596)

- Vu la problématique pour les vélos de trouver une place de parking satisfaisante et sécurisée;
- vu que de nombreux utilisateurs se plaignent du nombre de places insuffisant pour les deux-roues (motorisés ou non);
- vu que la Ville, le Canton et la Confédération envisagent des travaux de réfection urbanistiques dans différents quartiers de la Ville;
- vu que dans le rapport Conférence vélo suisse 2008, les cyclistes sont prêts à payer pour que leur vélo soit stationné sous surveillance pour éviter le vandalisme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- chiffrer le coût pour la construction d'un parking à vélos souterrain, d'une capacité de 1400 vélos, comme à Tokyo (https://www.citycle.com/45291-eco-cycle-parkparking-a-velos-entierement-automatise/);
- chiffrer le coût pour la construction de parking à vélos hors-sol, selon les variantes 1 et 2 de l'annexe, comme à Copenhague (http://pdf.archiexpo.com/pdf/falco-norcor/veloport-garage-velos-duplex-2-niveaux/66354-266190.html) ou Amsterdam avec une capacité de 250 vélos, ou comme à Prerov (République tchèque, tour à vélo) avec une capacité de 200 vélos (batiproduits.com, parking automatique sécurisé pour vélo, bakesafe);

.

¹ https://www.ge.ch/police/doc/statistiques/rapports-activite-2016/spc-2016.pdf

 venir auprès du Conseil municipal avec une proposition chiffrée des différentes études, en vue d'une implantation dans les quartiers de la Ville de Genève.

Annexes: variantes 1 et 2